

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « BESCHERELLE FÊTE NOËL 2019 »

## Article 1 - Durée

Ce jeu concours débutera le 20/11/2019 pour se clore le 17/12/2019 à 23h30.

Il se passera en 4 phases :

- Phase 1 : du 20/11/2019 au 26/11/2019 sur le thème « Histoire des sciences »
- Phase 2 : du 27/11/2019 au 03/12/2019 sur le thème « Histoire de l'art »
- Phase 3 : du 04/12/2019 au 10/12/2019 sur le thème « Histoire des religions »
- Phase 4 : du 11/12/2019 au 17/12/2019 sur le thème « Histoire du monde contemporain »

## Article 2 - Participation

Ce concours est gratuit, sans obligation d'achat.

Il est ouvert à toute personne physique résidant en France, à l'exception du personnel de la société éditions Hatier, ainsi que des membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du concours.

Le participant est autorisé à jouer autant de fois qu'il le souhaite lors de chacune de ces 4 phases. Pour les mineurs, la participation au concours est effectuée sous le contrôle des parents ou des représentants légaux.

## Article 3 - Modalités d'inscription et de participation

Ce concours est annoncé :

- sur le site Bescherelle via l'URL : [www.bescherelle.com](http://www.bescherelle.com) à compter du 20/11/2019
- via une newsletter envoyée aux opt-in de la newsletter Bescherelle le 20/11/2019
- sur la page Facebook Bescherelle à compter du 20/11/2019
- sur le compte Twitter Bescherelle à compter du 20/11/2019

Cette opération n'est ni organisée ni parrainée par Facebook. Les données personnelles collectées sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice.

Pour participer au jeu concours, il suffit que le participant :

- se connecte sur le site Internet Bescherelle via l'URL : [www.bescherelle.com](http://www.bescherelle.com) sélectionne la rubrique « Actualités – Bescherelle fête Noël » ; ou sélectionne l'application « Bescherelle fête Noël » sur la page Facebook Bescherelle ;
- enregistre ses coordonnées (nom, prénom, adresse mail) ;
- joue au jeu d'association correspondant à la phase du moment où il joue (voir exemple en Annexe 1) ;
- valide l'ensemble.

Ces formulaires interactifs devront être validés et expédiés via le site [www.bescherelle.com](http://www.bescherelle.com) :

- le 26/11/2019 à 23h30 dernier délai pour la phase 1, date limite pour l'enregistrement des réponses.
- le 03/12/2019 à 23h30 dernier délai pour la phase 2, date limite pour l'enregistrement des réponses.
- le 10/12/2019 à 23h30 dernier délai pour la phase 3, date limite pour l'enregistrement des réponses.
- le 17/12/2019 à 23h30 dernier délai pour la phase 4, date limite pour l'enregistrement des réponses.

Il est autorisé plusieurs participations par participant par phase de jeu.

## Article 4 - Modalités de désignation des gagnants

Il sera désigné 10 gagnants pour chacune des phases 1, 2, 3 et 4 soit 40 gagnants au total. Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant réussi le jeu d'association de la phase correspondante. Les tirages au sort auront lieu par voie numérique à la fin de chaque phase.

Pour chacune des phases 1, 2, 3 et 4, un super gagnant est tiré au sort parmi les 10 gagnants de la phase. Il y a 4 super gagnants au total (un par phase de jeu). Le super gagnant peut être tiré au sort plusieurs fois s'il a participé à plusieurs phases du jeu.

- Un même participant (même nom, même adresse e-mail) ne peut pas être désigné plusieurs fois gagnant pour la même phase de jeu. Si un participant est tiré au sort plusieurs fois pour la même phase de jeu, il ne sera désigné

gagnant qu'une seule fois pour cette phase de jeu, et un autre participant sera tiré au sort afin d'atteindre un nombre total de 10 gagnants par phase de jeu.

- Un même participant (même nom, même adresse e-mail) peut être désigné plusieurs fois gagnant durant le concours s'il a participé à plusieurs phases du jeu et qu'il a été tiré au sort lors de plusieurs phases du concours.

## Article 5 - Dotations

Les 40 gagnants se verront attribuer en cadeau :

### Phase 1 :

- **Pour les 10 gagnants de la phase 1 (dont le super gagnant) :** 1 exemplaire de l'ouvrage Bescherelle « Chronologie de l'histoire des sciences » d'une valeur unitaire de 19,90 € TTC
- **Pour le super gagnant de la phase 1 :** en plus, un cadeau au choix parmi la « Liste des surprises super gagnants » (voir ci-dessous)

### Phase 2 :

- **Pour les 10 gagnants de la phase 1 (dont le super gagnant) :** 1 exemplaire de l'ouvrage Bescherelle « Chronologie de l'histoire de l'art » d'une valeur unitaire de 19,90 € TTC
- **Pour le super gagnant de la phase 1 :** en plus, un cadeau au choix parmi la « Liste des surprises super gagnants » (voir ci-dessous)

### Phase 3 :

- **Pour les 10 gagnants de la phase 1 (dont le super gagnant) :** 1 exemplaire de l'ouvrage Bescherelle « Chronologie de l'histoire des religions » d'une valeur unitaire de 19,90 € TTC
- **Pour le super gagnant de la phase 1 :** en plus, un cadeau au choix parmi la « Liste des surprises super gagnants » (voir ci-dessous)

### Phase 4 :

- **Pour les 10 gagnants de la phase 1 (dont le super gagnant) :** 1 exemplaire de l'ouvrage Bescherelle « Chronologie de l'histoire du monde contemporain » d'une valeur unitaire de 19,90 € TTC
- **Pour le super gagnant de la phase 1 :** en plus, un cadeau au choix parmi la « Liste des surprises super gagnants » (voir ci-dessous)

Liste des surprises super gagnants :

- *Arts, lettres, chansons, cinéma dans les dessins de Plantu* d'une valeur unitaire de 19,95 € TTC
- *Les ficelles de l'argot illustrées par Kichka* d'une valeur unitaire de 19,95 € TTC
- *Chronologie de l'histoire de France* d'une valeur unitaire de 15,90 € TTC
- *Chronologie de l'histoire de la littérature française* d'une valeur unitaire de 19,90 € TTC
- *Chronologie de l'histoire de la philosophie* d'une valeur unitaire de 19,90 € TTC
- *Bescherelle Mon premier atlas du monde* d'une valeur unitaire de 14,95 € TTC
- *Bescherelle Ma première histoire de France* d'une valeur unitaire de 14,95 € TTC
- *Super Défi Histoire* d'une valeur unitaire de 11,90 € TTC
- *Bescherelle Le Jeu* d'une valeur unitaire de 29,90 € TTC
- *Jeu À l'origine des expressions françaises* d'une valeur unitaire de 15,95 € TTC

La valeur commerciale totale des lots est comprise entre 246,60 € TTC et 318.60 € TTC, selon les choix réalisés par les gagnants.

La valeur indiquée des lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

## Article 6 - Information des gagnants

Les gagnants seront informés de leur sélection à l'adresse e-mail communiquée lors du remplissage du formulaire de participation au jeu-concours.

Les Editions Hatier les contacteront par email dans la semaine suivant la clôture du jeu concours pour connaître leur adresse postale.

Il n'est pas possible d'obtenir la contre-valeur des lots en espèce ou de demander un échange contre d'autres prix. De surcroît, les lots ne sont pas cessibles. Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

## **Article 7 - Modalités d'obtention**

Les gagnants recevront leur dotation dans un délai d'un mois après avoir renseigné leur adresse postale.

## **Article 8 - Acceptation du règlement**

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est accessible dans son intégralité à l'URL suivante :

<http://www.editions-hatier.fr/contenu/reglement-cadre-jeux-concours-organises-par-les-editions-hatier>

## **Article 9 : Informatique et libertés – vie privée**

Les informations nominatives concernant les participants sont destinées à l'usage de la Société Organisatrice et ses filiales, et notamment pour les besoins du jeu concours pour lequel ils ont participé.

Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice et pourront être transmises à ses partenaires techniques et à tout prestataire assurant l'envoi des lots.

En cas d'accord du participant ayant coché la(les) case(s) correspondante(s) sur le bulletin de participation, les données collectées pourront être utilisées à des fins promotionnelles ou publicitaires (notamment newsletter) par la Société Organisatrice et ses filiales et, le cas échéant, ses partenaires.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données collectées à l'occasion du jeu concours. Les participants peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à la Société Organisatrice à l'adresse visée à l'article 1 du présent règlement.

Les participants disposent également d'un droit d'inscription à la liste d'opposition à la prospection téléphonique qui pourra être exercé au moment où ils complètent le formulaire d'inscription en cochant la case spécifique.

## Annexe 1 : jeu d'association

Phase 1 :

**Remettez ces événements de l'histoire des sciences dans l'ordre chronologique !**

**Glissez chaque numéro sur le bon événement (1 étant associé à l'événement le plus ancien, et 5 au plus récent).**

Vous avez tout le temps que vous souhaitez mais attention, une fois tous les numéros en place, vous ne pourrez plus les bouger !

5
2
1
3
4

 Invention de l'algèbre
 Découverte des lois de l'hérédité
 On marche sur la Lune
 Premier atelier d'imprimerie
 Pierre et Marie Curie découvrent des éléments radioactifs